

Date de convocation : 26/03/2026  
Nombre de conseillers en exercice : 33  
Nombre de présents : 29  
Nombre de votants : 32

Pour : 32  
Contre : 0  
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-six, le sept avril à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal de MAROMME, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Canopée, Salle Taïga, sous la présidence de M. LAMIRAY David, Maire,

**Sont présents** : M. LAMIRAY David, Maire, Mme MASURIER Marie-Claude, M. HARDY Didier, Mme M'BODJ VOISIN Aissatou, Mme POULAIN Christelle, M. FERNANDES Quentin, Mme BREHAM Isabelle, M. ROBAT Christophe, Mme TCHILATCHAVA Alexandra, Maires-adjoints, M. PATIN Cédric, Mme AÑO Alex, M. FLIPO Nicolas, Mme SARTA Angéla, M. SOUMARÉ Oumar, Conseillers municipaux délégués, Mme LEPRINCE Marie-Chantal, M. FLAHAUT Alain, Mme DEVAURE Magali, M. SIMONIN Didier, Mme DUPUIS Karine, M. BOUHMAR Toufir, Mme CHABANE Hakima, M. LANCHON BREUIL Aurélien, M. CHAPLET Benjamin, Mme ANDRE Fanny, Mme DEMEULLE Jennifer, M. D'ALMEIDA Horacio, Mme FERAY Kimbeurlee, M. KAÇAR Dilaver, M. AÑO Julio, conseillers municipaux.

**Ont remis pouvoir** : M. M. AÑO Marc à Mme MASURIER Marie-Claude, Mme ADAM Stéphanie à Mme POULAIN Christelle, Mme PION Estelle à Mme DUPUIS Karine.

**Absent excusé** : M. LARDANS Thierry.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Mme MASURIER Marie-Claude, maire-adjointe, remplit les fonctions de secrétaire.  
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert 76000 ROUEN, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. L'application Télérecours est accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**Objet : Conseil d'Administration de l'Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes « Le Trait d'Union du Cailly » - Désignation des délégués**

**Le Conseil municipal,**

- **Vu** le Code général des collectivités territoriales,
- **Considérant** que l'assemblée vote à l'unanimité le vote à main levée,

- **Considérant** le rapport de présentation joint à la présente délibération,

**PROCEDE** à l'élection de 2 représentants au sein du Conseil d'administration de l'EHPAD « Le Trait d'union du Cailly ».

**Sont candidats :**

- Mme Christelle Poulain,
- Mme Angéla Sarta.

**Ont obtenu :**

- Mme Christelle Poulain : 32 voix
- Mme Angéla Sarta : 32 voix

**VU** les résultats de l'élection,

**DESIGNE** pour représenter la Commune au sein du Conseil d'administration de l'EHPAD « Le Trait d'Union du Cailly » :

- Mme Christelle Poulain,
- Mme Angéla Sarta.

Suivent les signatures pour extrait conforme  
Fait et délibéré à Maromme, le 07 avril 2026

**Le secrétaire de séance,**



Le Maire

David Lamiray